

Avis de tempête contre les travaux du port !

Cavalaire Quelque 300 Plaisanciers et élus de l'opposition compris, ont dit non au projet de revalorisation de l'espace portuaire à l'appel du Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire

Les absents ont toujours tort. Cette maxime a une nouvelle fois été vérifiée au moment de la tenue de l'assemblée générale du CSBC dans la salle des fêtes. Car en l'absence du maire, Philippe Leonelli - étant aux obsèques de son collègue de Signes -, aucun autre adjoint n'avait été délégué afin de discuter avec l'assistance du programme de réhabilitation du port. Étonnamment, le président Henri Bonhomme a été le seul à apporter, par instants, la contradiction à un débat réduit au titre de simple monologue.

Les présidents des associations de yachtmans ont fustigé la destruction annoncée du quai Marc Pajot ainsi que l'agrandissement de l'autre embarcadère, Patrice Martin. Ils ont par ailleurs estimé que la fameuse venue des grosses unités à l'origine des travaux serait un vrai flop. Un autre intervenant de dénoncer la pollution programmée à partir des gravats générés, notamment sous l'eau. La noria des camions (1 000 rotations) destinés à évacuer le tout fut également décriée. Le coût, d'environ quarante millions d'euros, fit craindre à de nombreuses personnes une augmentation prochaine des impôts locaux : « Le budget du port ne pourra jamais sortir une pareille somme bien que l'on nous informe du contraire. C'est

quasiment deux budgets annuels de la commune. »

Démolition du quai Marc Pajot pas certaine

Face à cette déferlante de critiques, Henri Bonhomme, revêtit le costume de médiateur : « Le maire n'était pas disponible mais nous l'avons rencontré, il y a trois semaines. Vous savez combien nos rapports sont tendus, cela n'a pas empêché le dialogue de s'instaurer. Il nous a indiqué que le quai Marc Pajot ne serait peut-être pas rasé. Que cette décision n'avait pas été prise. Cette information est importante. Je tenais à vous la communiquer. »

L'arrêté préfectoral n'a pas été attaqué

Il évoqua ensuite l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture du vaste chantier portuaire. « Nous avons jusqu'au 8 août pour déposer un recours. Après avoir consulté des juristes spécialisés en la matière, on a décidé de renoncer car, selon eux, nous avons pour ainsi dire aucune chance d'obtenir gain de cause. Et à l'heure où je vous parle (vendredi 9), personne n'a ester en justice. L'arrêté est donc applicable. » Dans la salle, un silence s'installa avant qu'une personne ne dénonce la construction ailleurs d'une nouvelle capitainerie, un yacht-club à 700 000 euros, la mise en



Une assistance nombreuse lors de l'AG de l'association, et majoritairement opposée au projet du port.

(Photos G. C.)

place de deux buses d'aviation destinée à extraire la pollution - « en direction de la plage du centre-ville ! s'exclama un auditeur » - et la fameuse Maison de la mer version futuriste. En revanche, personne ne contesta le bien-fondé d'une amélioration des installations actuelles mais à condition de choisir le plan présenté par les plaisanciers en 2017.

Dans ce contexte, il aurait été intéressant qu'un adjoint, voire le directeur du port, réagisse. Ce n'a pas été

le cas. Sans doute au motif que le sujet étant ultrasensible, seul le premier magistrat avait accepté d'en débattre, hélas l'actualité tragique en a décidé autrement. Les autres dossiers de l'érosion des plages en passant par le cœur de ville, etc. ont été également prenants. Une chose est sûre, le CSBC fédère car réunir plusieurs centaines de personnes au petit matin témoigne de son impact et de son rôle de sentinelle environnementale.



Philippe Langfelder, Henri Bonhomme (président), Yveline Valette et Alain Bellenger.

GÉRARD CRESTEIL